

**Arrêté portant nomination d'un Administrateur provisoire de l'unité de recherche
Etudes Pharmaco-Immunologiques (EPI)**

LE PRESIDENT

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-2;
VU les statuts de l'Université de La Réunion;
VU la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2016 relative à l'élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion;
VU l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 portant nomination et classement de Madame Christine PARAMÉ, ingénieure en chef hors classe dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'Université de La Réunion pour une première période de quatre ans, du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2021 ;
VU la délibération n°2019-112 du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2019 validant le processus de transformation des équipes d'accueil en unités de recherche ;

Considérant la nécessité pour l'EPI de se doter de statuts.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe GASQUE, Professeur des Universités Praticien Hospitalier, est nommé Administrateur provisoire de l'unité de recherche Etudes Pharmaco-Immunologiques (EPI).

ARTICLE 2 : Cette nomination prend effet à compter du 21 février 2020 et prendra fin avec la désignation d'une(un) directrice(teur).

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 21 février 2020

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

